



L'Indispensable pour connaître vos droits "Pensez à consulter régulièrement votre boîte-mail académique."

ESPACE PROFESSIONNEL : Lien	
<p>Pour avoir des informations sur sa carrière : I-Professionnel</p> <p>Pour accéder à sa boîte-mail académique : messagerie → webmail</p> <p>Transférer ses mails académiques sur sa messagerie personnelle ou professionnelle :</p> <p>- adresse-mail académique : « prénom.nom@ac-nom de l'académie.fr »</p> <p>ATTENTION : Si homonyme, numéro après le nom : prénom.nom2@ac-nom de l'académie.fr</p> <p>- option → transfert → activer le transfert automatique → entrer les adresses-mails</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Scanne-moi !</p>  <p><small>https://view.genially.com/66632d86ce696300149298a5/guide-tout-en-un</small></p> </div>

ABSENCES			
Grève	Absence	Congé	Disponibilité
<p>Déclarer 48h à l'avance à son chef d'établissement.</p> <p>Lien</p>	<p>Facultative et de droit Lien</p> <p><i>Vous n'êtes pas obligé.e d'assurer la continuité pédagogique !</i></p>	<p>- Titulaire : Lien</p> <p>- Suppléant, stagiaire, CDI : Lien</p> <p>- Congé de formation professionnelle Lien</p>	<p>Conditions Durée Réintégration</p> <p>Lien</p>

PROTECTION		
Protection fonctionnelle	Droit de retrait	CSE Comité Sociale et Économique
<p>Si vous êtes victime d'une agression ou poursuivi en justice : Lien</p>	<p>Droit de refuser de travailler car la situation présente un danger grave ou imminent pour sa sécurité et sa santé</p> <p>Lien</p>	<p>Représente le personnel au sein de l'établissement scolaire, améliore ses conditions de travail, veille à sa santé, sa sécurité, son bien-être et à la transparence des mesures prises, etc...</p> <p>Lien</p>

SANTE		
Médecine de prévention	Accident de service, de travail et de trajet, maladies professionnelles	PAS Prévention Aide et Soutien Assistance Sociale
<p>Veille au bien-être et à la santé des personnes au sein des écoles :</p> <p>S'adresser au rectorat.</p> <p>Lien</p>	<p>Accident de service : Lien A faire en cas d'éléments précis, à l'origine de lésions psychologiques ou physiques (altercation, chute...).</p> <p>Déclaration : Lien</p> <p>Maladies professionnelles : Lien</p>	<p>- PAS propose un soutien psychologique avec ou sans adhésion :</p> <p>contacter la MGEN de son département !</p> <p>Lien</p> <p>- Conseils sur sa situation, sa mutation ou des aides financières : contacter l'assistante sociale à son rectorat !</p> <p>Lien</p>



METIER		
Salaire Lien	Fiche de paie Lien	
108 heures	Mutation	Rendez-vous de carrière
<p>36h = APC (activités pédagogiques complémentaires) 24h = relations parents, conseil des maîtres et de cycle, élaboration PPS (projet de personnalisation de scolarisation), action lien entre cycles 24h = organisation APC 18h = animation et formation pédagogiques 6h = conseil d'école, constitué de l'APEL, des enseignants, du directeur, des parents et de l'OGEC. peuvent être remplacées par le conseil d'établissement, les portes ouvertes, marché de Noël.. Lien</p>	<p>Le mouvement de l'emploi débute en janvier. Ordre de priorité : A (perte d'emploi) B (enseignant de l'académie puis des autres académies) C (stagiaire validé) D (lauréats de concours) E (CDI et suppléant=maître-auxiliaire=maître-délégué) Lien</p>	<p>3 visites avec un inspecteur de l'éducation nationale IEN dans le cadre du PPCR Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération: - 2^{ème} année du 6^{ème} échelon, - entre 18 et 30 mois au 8^{ème} échelon - 2^{ème} année du 9^{ème} l'échelon Lien</p>
Temps partiel	Cumul d'activités	Rupture conventionnelle
<ul style="list-style-type: none"> - De droit Lien - Sur autorisation Lien - Thérapeutique Lien 	<p>Que l'on soit en temps partiel ou complet, on peut cumuler des activités sous certaines conditions. Lien</p>	<p>Permet de mettre fin d'un commun accord à un contrat définitif. Donne droit aux allocations-chômage. Faire la demande auprès de la DRH Direction des Ressources Humaines. Lien</p>
Stagiaire	MD Maître Délégué (suppléant)	CDI <i>Attention !Situation précaire !</i>
<p>Une année de devoirs mais aussi de droits ! Lien</p>	<p>Recrutement Rémunération Avancement Licenciement Lien</p>	<p>Contrat à durée indéterminée, obtenu au cours de la 6^{ème} année d'enseignement. Aucune garantie d'un temps complet.</p>
ESKOLIM	IME-ITEP	
<p>diwan@cgt-ep.org Réseau d'écoles associatives enseignant en langues régionales ou minoritaires de France en immersion linguistique.</p>	<p>ime-itep@cgt-ep.org Possibilité d'enseigner en établissement d'accueil d'enfants et d'adolescents: - IME Institut Médico-Educatif, spécifique à l'handicap mental - ITEP Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, spécifique aux troubles du comportement</p>	
Retraite : Lien		
<p>retraite@cgt-ep.org Lien - Né après 1968, départ à 64 ans avec 172 trimestres - Peut partir en cours d'année, avant le nombre de trimestres requis avec une pension réduite - Calculée sur le salaire moyen annuel des 25 meilleures années - 4 trimestres de majoration minimum par enfant</p>		



AIDES FINANCIERES		
Supplément familial Le montant varie selon le nombre d' enfant à charge : vérifier, sur la fiche de paie, onglet « enfant à charge » Lien 1 Lien 2	Protection sociale complémentaire PSC - A demander sur Colibris - Vérifier, sur la fiche de paie, l'intitulé « Participation à la PSC » : elle est de 15 €. Lien	Prévoyance prevoyance@cgt-ep.org - Vous cotisez pour un régime de prévoyance qui assure une indemnisation de salaire au minimum de 95% du revenu net en cas d' inaptitude , de maladie (90 jours d'arrêt minimum) ou de décès . - Passer par le chef d'établissement pour toute demande d'indemnisation. Lien
Forfait de mobilité durable En cas de déplacement domicile-travail en vélo, trottinette ou covoiturage , jusqu'à 300€, versé en avril Lien	Aide aux frais de déplacement Selon le trajet et le quotient familial Contacter la direction de la Prospective et des Moyens Division du Budget et des Finances DBF 1 ce.dbf@ac-nantes.fr Lien	Pass éducation Carte qui donne accès gratuitement aux collections permanentes (musées et monuments nationaux) A demander à son chef d'établissement Lien
Indemnités résidentielles Selon le lieu de résidence Lien	SRIAS ,action sociale, loisirs, vacances - SRIAS : srias-paysdelaloire.fr - Aide au logement, à la parentalité, aux vacances, à la vie professionnelle et personnelle - Prestation culturelle, sociale, sportive, touristique et de loisir à tarif préférentiel : PREAU, Avantage enseignant, ASMJ, EKOYA. Lien1 Lien 2 Lien 3 Lien4	
Aides financières non-spécifiques aux enseignants		
- CESU Chèque Emploi Service Universels : Lien - ANCV Agence Nationale pour les Chèque-Vacances : Lien - Billet congé annuel : 25% de réduction sur un billet aller-retour d'au moins 200km, valable 1 fois par an : Lien - Bonus réparation des appareils électriques ou électroniques (15€ à 60 €) : Lien		
FORMATION		
Réunion d'Information Syndicale RIS 3 demi-journées sur le temps scolaire ou sur les 108h Lien	12 jours de formation syndicale par an A demander au chef d'établissement 1 mois avant Lien	Evolution, reconversion - Mon compte personnel de formation CPF : permet de suivre une formation et obtenir un financement. Lien - La formation continue : Lien

Qui contacter dans votre académie :

Vanessa ROBERT :

☎ 06.77.83.87.61

@ vanessa.robert@cgt-ep.org

Stéphanie BRISSIEUX-LANDAIS :

@ stephanie.landais@cgt-ep.org

